

FICHE PROJET N°19

INTITULE DU PROJET :

*AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE
A MAILLEN*

LOT :

2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Cette fiche s'inscrit dans l'objectif global de munir chaque village d'un espace de convivialité.

Le site ainsi ciblé pourra faire l'objet d'aménagements suivants :

- Mettre en place du mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets,...). Celui-ci devra être mobile afin de ne pas contraindre le caractère polyvalent de l'espace ;
- Certains mobiliers comme les lampadaires pourront avoir un double usage : éclairage et support pour les installations lors des manifestations ;
- Prévoir des aménagements végétalisés et des plantations, pouvant être mobiles, en privilégiant les espèces mellifères et indigènes ;
- Créer un point d'accès à l'eau et à l'électricité pour faciliter l'organisation d'événements ;
- Créer des espaces afin de favoriser les échanges entre les habitants ;
- Baliser les espaces de stationnement sur la rue de Crupet à l'aide mobilier urbain ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti grâce à la mise en place d'un ensemble de mesures : panneaux explicatifs, lumières, etc.

Rue de Crupet



Place du Bâti



1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

- 2.1 Développer dans les différents villages de l'entité des espaces de rencontre destinés à des activités conviviales, socio-culturelles, sportives et/ou commerciales
- 2.2 Soutenir, développer et coordonner davantage les initiatives associatives et citoyennes créatrices de lien social
- 3.1 Créer les conditions favorables au bien-être et à l'épanouissement des jeunes et des aînés, notamment via des échanges intergénérationnels
- 4.1 Protéger et mettre en valeur les patrimoines bâtis, naturels et culturels ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, les espaces de convivialité tels qu'envisagés sont un des vecteurs d'intégration à la vie communale. Offrir un service de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Maillen est le village le plus étendu de la commune d'Assesse. Ce dernier se compose d'un centre ancien, qui se concentre autour de l'église Sainte-Lucie, et d'une zone d'extension urbaine à l'ouest, autour des principaux axes routiers. Ce village relativement dynamique dispose d'équipements publics comme une école, une salle de sport, une plaine de jeux, etc. et organise différents événements durant l'année tels que la kermesse, une brocante, un marché de Noël, etc.

C'est tout naturellement que le site de la place du Bâti, située au cœur du centre ancien du village, a été identifié pour en faire un espace de convivialité. En effet, cet espace est entouré d'un patrimoine bâti remarquable (église Sainte-Lucie, les deux fermes, etc.) et le commerce multi-services se situe à proximité immédiate. Récemment rénovée, la place du Bâti est aujourd'hui utilisée de différentes façons. Elle accueille les divers événements villageois qui se déroulent durant l'année et, le reste du temps, est utilisée par les habitants comme un espace de stationnement. De plus, cet espace est totalement minéral sans aménagement (banc, poubelles, etc.). La forte présence de la voiture et l'absence de mobilier urbain ne sont pas favorables à la rencontre et à la convivialité. Au contraire, cela procurent à cette place un aspect froid et « sans vie ».

Cette fiche projet a donc pour vocation de réaménager et redynamiser la place du Village afin de redonner une identité et une utilité à ce lieu central de vie et de rencontre. Différents aménagements pourront être mis en œuvre afin de faire de cette place un espace multifonctionnel favorisant la convivialité et les échanges entre les habitants. De plus, cette centralité dispose d'un potentiel patrimonial qui pourra être mis en valeur. Enfin, la problématique du stationnement dans le cœur de village devra être traitée afin de repenser le partage entre piétons et automobilistes.

La création d'espaces publics dédiés aux activités de loisirs est essentielle pour une commune. Cela contribue à la valorisation d'un cadre de vie agréable où les habitants ont les moyens de se divertir, se rencontrer ou se rassembler autour d'activités fédératrices. Ce type d'espace permet finalement de favoriser la convivialité, le bien-être de l'ensemble des habitants dans le respect de l'identité du village.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

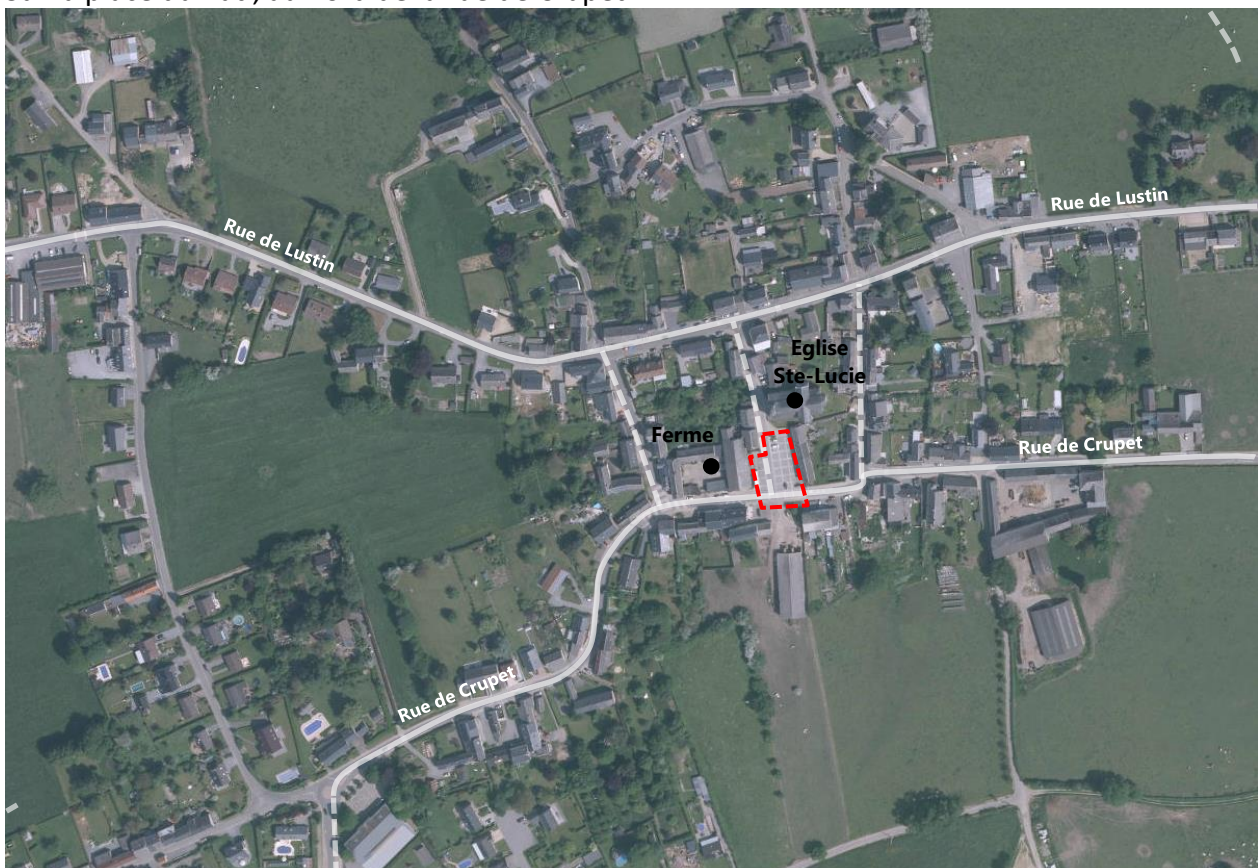
- Consultations villageoises : Maillen
- La CLDR
- La commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les habitants de Maillen
- Les associations

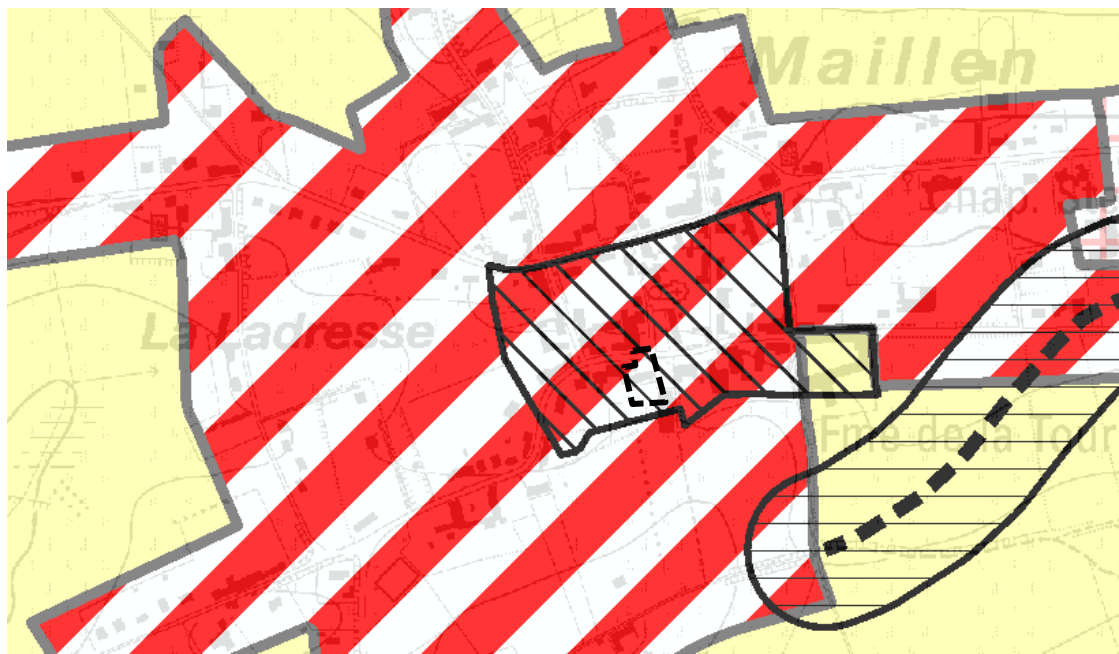
1.5. LOCALISATION

Sur la place du Bâti, au nord de la rue de Crupet.



1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

La place du Bâti se situe en zone d'habitat à caractère rural. Cet espace public se trouve également dans le périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE).



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Parcelle communale

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Le Schéma de Structure Communal (SSC)

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- DGO4

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A déterminer ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Commune,
- CGT
- Région Wallonne,
- Infraspport

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ETAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- Place et voiries réaménagées récemment
- Projet de réaffectation de la ferme en logement

4.2. ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Sans objet

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2020 → 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Etude et conception du projet
- Participation des habitants : CLDR et enquête publique
- Adjudication après un marché public
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La création d'un espace de rencontre intergénérationnel au sein du village permet aux habitants de se retrouver, de se rencontrer et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement communal. Le projet participe au développement de la cohésion au sein du village.

- Au niveau économique :

L'aménagement de la place de village permet d'améliorer, valoriser et redynamiser cet espace de vie centrale et potentiellement apporter une clientèle supplémentaire au commerce multi-services.

- Au niveau environnemental :

Le projet contribue au développement durable par :

- Le choix d'espèces mellifères permet le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya ;
- Les aménagements végétalisés permettent de renforcer la biodiversité sur le site.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Sans objet

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre d'évènements organisés sur le site
→ Source de données : commune

6. ANNEXE(S)
